

**COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020 à 20H00**

Convocation du 17 juillet 2020

- Ordre du jour :
- Approbation du compte rendu de la séance du 18 juin 2020
 - ALEC 37 : Présentation du bilan énergétique initial du patrimoine
 - CNAS : Désignation des délégués (élus et agents)
 - Désignation du correspondant défense
 - Création de postes
 - Redevance occupation du domaine public Orange
 - Travaux de voirie
 - Questions diverses

Le vingt-trois juillet deux mil vingt à vingt heures, le conseil municipal de la commune de TOURNON SAINT PIERRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de TOURNON SAINT PIERRE (COVID-19).

Présents : Mme THIBAUT Nicole, M. HAQUETTE Stéphane, Mme BRAULT Marie-Françoise, M. JARDIN Lilian, M. CHAMPION Emmanuel, Mme FORTIN-BREMAUD Isabelle (arrivée à 21H45), Mme GADOIS-BRAULT Laëtitia, Mme MICHAUX Marie-Joëlle, M. MICHON Emmanuel, M. PENEVERE Jérôme, M. VAN INGEN Freddy (arrivé à 20H25).

Secrétaire de séance : M. HAQUETTE Stéphane

I APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2020

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la séance du 18 juin 2020 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

II ALEC 37 : PRÉSENTATION DU BILAN ÉNERGETIQUE INITIAL DU PATRIMOINE

L'ALEC 37 présente au conseil municipal, le bilan énergétique initial du patrimoine communal bâti ainsi que des consommations électriques dues à l'éclairage public.

III DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS (5-3) - DÉLIBÉRATION 2020-030 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CNAS

Madame Le Maire rappelle que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉSIGNE comme déléguée représentant les élus madame THIBAUT Nicole

DÉSIGNE comme déléguée représentant les agents madame FONTAINE Céline

AUTORISE madame Le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

IV DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS (5-3) - DÉLIBÉRATION 2020-031 – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Madame Le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE Madame THIBAUT Nicole, correspondant défense de la commune

V PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1) - DÉLIBÉRATION 2020-032 – CRÉATION DE POSTE

Compte tenu de la volonté de prononcer un avancement de grade, madame Le Maire propose à l'assemblée :

La création, à compter du 1^{er} octobre 2020, d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 23H30/35^{èmes}.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la proposition de Madame Le Maire, à savoir la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et la suppression du poste d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} octobre 2020,

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,
Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VI PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1) - DÉLIBÉRATION 2020-033 – CRÉATION DE POSTES

Compte tenu de la volonté de prononcer un avancement de grade, madame Le Maire propose à l'assemblée :
La création, à compter du 1^{er} octobre 2020, d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 30/35^{èmes}.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la proposition de Madame Le Maire, à savoir la création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et la suppression du poste d'adjoint administratif territorial, à compter du 1^{er} octobre 2020,
Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,
Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VII AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC (3-5) - DÉLIBÉRATION 2020-034 – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal établit la redevance 2020 due par Orange en appliquant le coefficient d'actualisation de 1.35756 aux tarifs de base fixés par le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 :

- 11,214 x 55,54 € = 622,83 €
 - 5,569 x 41.66 € = 232.00 €
 - 0,50 x 27.77 € = 13,89 €
- Soit un montant total dû de 868.72 €**

Madame le Maire est chargée d'émettre le titre de recette correspondant.

VIII TRAVAUX DE VOIRIE

Madame Le Maire informe le conseil municipal que M. Lilian JARDIN, adjoint à la voirie, a fait établir des devis pour des travaux de voirie sis route de la Marne et route de la Guilloterie ;

Après étude de ces devis, les membres du conseil municipal s'interrogent sur les écarts conséquents entre les différents tarifs. Il s'avère que les prestations ne sont pas tout à fait les mêmes ;

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident de reporter ce point à l'ordre du jour, lors de la prochaine réunion du conseil Municipal quand les devis seront refaits sur le même descriptif.

Fait à Tournon-Saint-Pierre,
Le 28 juillet 2020

Le Maire,
Nicole THIBAUT

